

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 97 / NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS LONG TERME/ 2

PROJETS DES AMÉNAGEMENTS DE LONG TERME DU NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu sa décision n°2018/76 / Nœud ferroviaire lyonnais long terme /1 en date du 3 octobre 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais et désignant Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT comme président de la commission particulière du débat public,

sur proposition de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

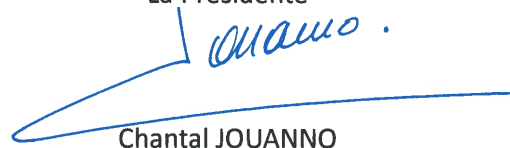
Les personnes suivantes sont désignées comme membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais :

- Monsieur Francis BEAUCIRE
- Madame Dorothee BRIAUMONT
- Monsieur François GILLARD
- Monsieur Jérôme LAURENT
- Madame Agnès POPELIN
- Madame Barbara SERRANO

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République Française

La Présidente



Chantal JOUANNO